

façon, il est évident que le danger de guerre catalytique, notamment le recours aux armes nucléaires par des tierces parties qui peuvent être des États ou des groupes terroristes, augmente avec la prolifération des armes nucléaires. Enfin, les conflits régionaux vont être aggravés par le fait que certaines puissances régionales sont maintenant dotées d'armes nucléaires, et qui dit conflit régional, dit danger d'escalade pour faire intervenir les superpuissances.

Deuxièmement, la solution d'un centre multilatéral de réduction des risques semble particulièrement indiquée dans un contexte régional, où il faudrait de toute évidence mettre en place de meilleurs dispositifs de surveillance régionale et des systèmes d'alerte plus performants, tout comme il serait indiqué de mettre davantage l'accent sur les mécanismes de contrôle et de commandement en cas d'accidents. Dans ce contexte, les exemples d'accords binationaux de coopération en matière de surveillance électronique (de mise en commun des installations de surveillance électronique) (y compris peut-être celui du NORAD) peuvent constituer des études de cas utiles. Il va sans dire, toutefois, que l'idée d'un centre régional ayant pour mandat de renforcer la confiance et d'instituer un mécanisme de gestion de crise sera plus ou moins réalisable selon les cas. À cet égard, l'exemple européen est particulièrement intéressant.

Théâtre de la rivalité entre les superpuissances, l'Europe a progressivement mis en place des mécanismes de gestion des crises, tant conventionnelles que nucléaires. L'Accord de Stockholm, signé en 1988, a pour objectif de réduire les risques d'une attaque surprise, et il contient des dispositions détaillées relatives aux mesures propres à accroître la confiance. Les négociations de Vienne pourraient déboucher sur d'autres mesures de ce genre, ainsi que sur d'autres réductions importantes des effectifs militaires. Le succès de ces différents pourparlers a suscité un regain d'intérêt pour la mise sur pied en Europe de "centres de confiance", notamment ceux qui auraient pour mandat de donner suite aux diverses propositions visant la création de zones au sein desquelles les activités et le matériel militaires seraient limités. En juin 1988, par exemple, la République démocratique d'Allemagne a proposé la formation, en Europe centrale, d'un centre qui serait chargé de gérer les crises et de prévenir les activités menaçant de tourner en affrontement armé. Il était proposé, entre autres choses, d'installer une ligne directe entre Bonn, Berlin et Prague, ce qui aurait en fait permis de combiner l'idée de zone "restreinte" avec celle du centre pour la réduction des risques. La RDA a par ailleurs proposé la formation d'un centre d'échange de renseignements militaires,